

■ **SI Prilmo C**, à Genève, société anonyme (FOSC du 27.03.2001, p. 2264). La société est déclarée dissoute d'office en vertu des articles 708 CO, 86 et 88a ORC. Par conséquent, sa raison sociale devient: **SI Prilmo C, en liquidation**. Elle n'a plus d'administrateur ni d'adresse et pas de liquidateur.
Journal no 3565 du 02.04.2002
(00420122 / CH-660.0.922.997-2)